



## FORMULAIRE DE PLANIFICATION POUR PAC AIR/EAU

Installateur : ..... Offre pour : ..... / ..... / .....

Adresse / Référence chantier : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Année de construction : ..... PEB (niveau K) ou estimation : .....

### Type de PAC



Bi-Bloc



All-In-One



Monobloc

Surface totale à chauffer : ..... m<sup>2</sup>

Radiateurs Surface à chauffer : ..... m<sup>2</sup>  
Nombre de circuits à gérer : .....

Chauffage sol Surface à chauffer : ..... m<sup>2</sup>  
Nombre de circuits à gérer : .....

Ventilo-convecteurs Surface à chauffer : ..... m<sup>2</sup>  
Nombre de circuits à gérer : .....

### Eau chaude sanitaire

Douche  Bain Nombre de personnes : .....  Non

Hauteur disponible : boiler + accès ..... m

### Réservoir TAMPON

Non  50L  100L  200L  300L





## FORMULAIRE DE PLANIFICATION POUR PAC AIR/EAU

Compteur électrique + AMPÉRAGE

N° de compteur: .....

- Monophasé 230 V
- Triphasé 3 x 230V
- Triphasé 3 x 400V + N

---

Consommation (mazout, gaz, etc): .....

---

Position unité extérieure

- Sol
- Mur                      Hauteur: ..... m

Équipement requis :

- Échafaudage
- Nacelle

Longueur liaison frigorifique (estimation): .....m

---

Remarques supplémentaires :



## Remarques de précaution d'usage

Ce guide est exclusivement destiné aux installateurs professionnels, clients d'Accubel, grossiste et distributeur de solutions HVAC et Énergies Renouvelables.

Il a pour objectif de les accompagner dans la sélection et l'installation des pompes à chaleur, en veillant au respect des bonnes pratiques et des réglementations en vigueur en Belgique et au Luxembourg.

## Installation et mise en service

L'installation d'une pompe à chaleur doit impérativement être réalisée par un installateur qualifié afin de garantir la sécurité, la performance et la conformité réglementaire. Avant toute installation, il est essentiel de procéder à :

- Une analyse des besoins énergétiques du bâtiment,
- Une étude des caractéristiques techniques de l'installation,
- Une vérification de la conformité aux normes locales applicables.

La mise en service doit obligatoirement être effectuée par un professionnel agréé, conformément aux exigences légales de chaque pays.

## Consommation énergétique et dimensionnement

Les estimations de consommation d'électricité, de mazout ou de gaz fournies dans ce guide sont indicatives et peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment :

- L'isolation du bâtiment,
- Le climat local,
- Les habitudes d'utilisation des occupants.

Pour garantir un dimensionnement optimal, une étude thermique spécifique est recommandée.

## Respect des réglementations et normes

Les installateurs doivent se conformer aux réglementations en vigueur en Belgique et au Luxembourg. Cela inclut notamment :

En Belgique

- Le Règlement général sur les installations électriques (RGIE),
- La réglementation PEB (Performance Énergétique des Bâtiments),
- Les normes relatives aux fluides frigorigènes et à leur manipulation.

Au Luxembourg

- Le Règlement grand-ducal relatif aux installations électriques,
- La loi sur la performance énergétique des bâtiments,
- Les exigences environnementales et techniques applicables aux pompes à chaleur.

Les installateurs doivent également suivre les recommandations des fabricants et respecter les obligations liées à la manipulation des fluides frigorigènes.

## Entretien et maintenance

Un entretien régulier est indispensable pour garantir la performance et la longévité de la pompe à chaleur. Il doit inclure :

- Le nettoyage des filtres,
- La vérification du fluide frigorigène,
- L'inspection générale du système.

Certains composants nécessitent une surveillance périodique afin d'optimiser les performances et d'éviter des pannes prématurées.

## Vérification de la compatibilité électrique

Avant toute installation, il est impératif de vérifier que le réseau électrique du bâtiment est compatible avec la pompe à chaleur. Une mauvaise adaptation peut entraîner :

- Des surcharges électriques,
- Une réduction de la performance,
- Une usure prématurée des composants.

## Conditions climatiques et choix du modèle

Les performances des pompes à chaleur peuvent être influencées par le climat local. Certains modèles sont spécialement conçus pour fonctionner dans des conditions rigoureuses (froid extrême, humidité élevée, etc.).

Le choix de l'équipement doit être adapté aux conditions climatiques du Belgique et du Luxembourg.

## Aides financières et subventions

Des dispositifs d'aides financières et de subventions peuvent être disponibles en Belgique et au Luxembourg, notamment pour la rénovation énergétique.

- En Belgique : Certaines primes régionales (Wallonie, Bruxelles, Flandre) et des réductions fiscales peuvent être accessibles.
- Au Luxembourg : Le programme Klimabonus permet d'obtenir des aides pour l'installation de solutions énergétiquement performantes.

Il appartient aux installateurs de se renseigner sur ces dispositifs afin d'informer et de conseiller leurs clients de manière optimale.



# Remarques & conditions

## Responsabilité et conformité des installations

L'installation et la mise en service doivent être réalisées par un installateur certifié selon les exigences légales de chaque pays.

Une installation non conforme peut entraîner :

- L'invalidation des garanties,
- La perte des aides publiques,
- Une responsabilité légale en cas de défaut ou de non-respect des normes.

## Garantie légale et vices cachés

Les installateurs sont tenus de respecter les obligations légales en matière de garantie.

En cas de vices cachés, leur responsabilité peut être engagée conformément au Code civil belge ou au Code civil luxembourgeois.

## Exclusion de responsabilité

Ce guide est fourni à titre informatif et ne constitue pas un engagement contractuel d'Accubel.

Accubel, en tant que distributeur, décline toute responsabilité en cas de :

- Mauvaise installation,
- Usage non conforme,
- Non-respect des réglementations en vigueur.

Chaque installateur est seul responsable du choix des équipements, de leur installation et du respect des obligations légales.

## Protection des données personnelles

Si des données personnelles sont collectées dans le cadre de ce guide, Accubel s'engage à respecter :

- La réglementation européenne sur la protection des données (RGPD),
- Les exigences nationales en Belgique et au Luxembourg.

Les informations recueillies seront traitées en toute confidentialité et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles spécifiées.

